



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du 28 mars 2012
sous la présidence de Jean-Luc Ray

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 15 février 2012
3. Communications du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Modification des statuts de l'Association à buts multiples des communes du district de Nyon et demande d'adhésion à la nouvelle Organisation régionale de protection civile du district de Nyon (ORPC)
6. Demande de crédit pour l'acquisition de l'immeuble et de l'hôtel-restaurant La Couronne
7. Demande de crédit pour le réaménagement des berges du Torry
8. Rapport des commissions
9. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : G. MARCHAND – M. SANGUINETTI – C. SEMOROZ – P. MEIER

Non-Excusés : B. GAUD – D. GAZZINI

2. Procès-verbal de la séance du 15 février 2012

Approuvé à l'unanimité, moins 3 abstentions.

3. Communications du Bureau

Le PRESIDENT : il m'a été reporté que la nouvelle commission des dons n'a pas de rapporteur nommé. Gnilane SAGNA EICHENBERGER *se propose comme rapporteur.*

Concernant les élections qui auront lieu au conseil du 27 juin, je vous rappelle que nous aurons à réélire le bureau à savoir le président, les deux vice-présidents, les deux scrutateurs/scrutatrices, les suppléants/suppléantes ainsi que les membres des deux commissions de gestion et des finances. Je vous invite à y réfléchir. Je vous signale aussi que je ne me représenterai pas comme président du conseil comme je l'avais déjà précédemment annoncé.

4. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC : Nous allons recevoir les nouveaux habitants le jeudi 24 mai à 19h00 dans le préau de la maison de la commune sous une tente qui pourra les accueillir. Vous êtes tous conviés en tant que représentants des autorités myarolanes. Un concert d'été suivra à 20h donné par l'Harmonie de Terre Sainte.

Ensuite, il y a une petite modification au niveau des dicastères de la Municipalité. C. FIGEAT reprendra les occupations liées à COMITA, le conseil de régie des églises, la clinique dentaire scolaire et la fondation de la Côte.

Suite à l'intervention de l'un de vos conseillers par rapport à la problématique rencontrée sur l'arrivée un peu décalée des trains (hors quai) à Mies, la Municipalité a écrit une lettre aux CFF. Ces derniers ont diffusé une Newsletter électronique à chaque collaborateur pour sensibiliser le personnel de conduite.

Enfin, nous avons dans la commune plusieurs projets qui sont soumis à des demandes d'autorisation (notamment le quartier qui se trouve au chemin des Faverges). Par un concours de circonstances, ce quartier fait l'objet de diverses promotions et soulève une série d'oppositions. Il est normal que de gros dossiers fassent l'objet d'oppositions, chacun faisant valoir ses droits. La Municipalité espère toujours que des solutions négociées puissent être mises en place. Cependant, certaines rumeurs laissent entendre « que nous aidons de vils promoteurs, que nous sommes en train de saccager Mies et que l'on attend autre chose d'une Municipalité qu'on a élue »... Très franchement, la Municipalité essaie de faire de son mieux avec un règlement dont elle a hérité et que le précédent conseil communal a voté pratiquement à l'unanimité - si mes souvenirs sont exactes. Si la Municipalité a un soucis d'esthétisme, elle doit avant tout faire respecter le règlement. Cela dit, ce qui a été proposé sur l'ensemble du territoire est très clair : il s'agit de densifier les zones villageoises (en tout cas les zones à proximité des zones de transports) et d'éviter le mitage du territoire. Il est à noter que notre commune est celle de Terre Sainte où il faut le plus grand nombre de m2 de terrain pour pouvoir construire (tel qu'organisé au niveau du règlement). La Municipalité accepte volontiers la critique mais il faut aussi comprendre qu'elle ne peut pas dire que c'est moche - ou que l'envergure n'est pas bonne - pour que cela puisse fonder le refus à une autorisation. Le règlement fixe les hauteurs, les gabarits, la façon de faire les toits, les distances aux limites. Si ces règles sont respectées, la Municipalité n'a pas beaucoup d'autres options que de délivrer l'autorisation. Pour mémoire : le reproche d'esthétisme est quelque chose de très subjectif et donc difficilement acceptable. Les tribunaux sont très restrictifs en la matière. Il faut que ça soit véritablement choquant au regard de tout le monde. Il est ainsi difficile à la Municipalité d'arbitrer en matière d'esthétisme.

C. FIGEAT : La Municipalité avance dans le bouclage des comptes 2011. Les premières simulations devraient s'approcher d'un résultat positif de l'ordre d'environ CHF 1 million. Avec 50 pts d'impôts, nous avons quand même réussi à faire un exercice qui sera probablement positif et nous nous en réjouissons.

J. WILDBERGER : La Municipalité a déposé la demande pour passer en zone 30km/h dans le chemin Sous-Voie. Nous aurons une séance le 23 avril avec les CFF pour la quatrième voie. Il y a eu aussi une séance ce mardi pour la requalification de la RC1. Tout se passe convenablement. Nous avons déjà certaines informations sur le déroulement des travaux. Prochaine séance le 27 avril : théoriquement la dernière séance avant la mise à l'enquête. Le 2 avril, il y a un rendez-vous avec le voyer pour inspecter les passages piétons du village. Avant de refaire la route, nous allons bien réfléchir afin de mettre en place quelque chose de manière la plus sûre et la plus pratique possible.

S. EMERY : concernant la location des salles par l'ARSCO et les différentes sociétés locales et pour répondre à la question de M. SANGUINETTI qui semblait dire qu'il y avait une certaine injustice quand aux prix des salles. Auparavant, il y avait effectivement des disparités dans les prix notamment pour l'USTS qui ne payait rien. Depuis la rentrée 2011, tout le monde est au même niveau. Il y a le nouveau règlement avec les prix par salle, les tarifs de la semaine et du week-end, les tarifs pour les sociétés extérieures à but lucratif. Il n'y a plus aucune

inégalité à présent. Toute personne intéressée peut s'adresser au greffe de Coppet afin de recevoir le règlement avec tous les tarifs.

Un comité de 5 personnes a été trouvé pour le Myarolan dont moi-même mais je fais surtout le lien entre la Municipalité et les 4 autres personnes. Ces quatre dames qui travaillent à fond sur le prochain Myarolan sont Valérie GUILLEMAT WATZLAWICK, Helen FORLANI, Tracy CERGNEUX et Clarisse MORGAN. J'ai le plaisir de vous annoncer que le premier nouveau numéro va sortir à fin avril. Il aura un nouveau format (A4) et un grand nombre d'articles qui seront traduits en anglais pour prendre en compte le 40% de la population myarolane qui est étrangère. Rien que l'année dernière par exemple, il y a eu 120 nouveaux arrivants dans la commune dont 22 Suisses. Beaucoup de gens apprécieront l'anglais. Il pourrait aussi y avoir par la suite d'autres langues. Pour le 100^{ième} anniversaire du bâtiment communal, le comité d'organisation y travaille beaucoup. En tant que conseillers communaux, vous recevrez tous une invitation à la partie officielle - qui sera suivie d'un repas - pour vous et vos conjoints ou partenaires. La population myarolane recevra également une invitation durant la première semaine de mai. Pour eux, la commune participera à raison de 50% au prix du repas, soit CHF 25 par personne. Il est important de s'inscrire, que ce soit vous ou les autres Myarolans, d'ici au 14 mai pour donner au traiteur le temps de s'organiser. Le Lions club va également être présent ce jour là : il récupèrera des lunettes usagées et des appareils auditifs. Il y aura un petit stand à leur enseigne où des membres expliqueront ce qu'ils vont en faire.

Au mois de février, Anne-Catherine Lyon a organisé à Lausanne, pour la première fois, les assises de la culture. Beaucoup de personnes du monde politique et de la culture ont été invitées. Il y avait environ 450 personnes au théâtre de Vidy et il y a eu des débats très intéressants entre professionnels et politiciens.

Les quelques points essentiels retenus lors de ces Assises se trouvent annexés à ce présent PV.

G. DERIAZ : D'abord, concernant l'élagage des arbres : je vous rappelle qu'en 2007, le précédent conseil avait accepté un règlement communal de protection des arbres qui, à l'article 2, dit que tous les arbres dont le diamètre est supérieur à 30 cm (à 1.30m de hauteur) sont protégés, quelles que soient les essences. Les arbres d'essence majeurs peuvent être protégés même s'ils font moins de 30cm. Ce sont les espèces à valeur dendrologie intéressante ou en tout cas reconnu par les forestiers. Les cordons boisés, les boqueteaux et les haies vives sont aussi protégés et ceci qu'ils soient implantés chez les particuliers ou sur le domaine public. L'espace foncier sur lequel se situent ces arbres n'importe pas. Si un travail doit être conduit sur un abattage d'arbres, il faut une autorisation. Cet abattage n'est pas impossible mais il faut une autorisation de la Municipalité. Cette dernière peut décréter qu'un élagage ou un écimage abusif doit être assimilé à un abattage sans autorisation et qu'il peut donc être dénoncé - ou en tout cas qu'une compensation peut être exigée. Nous avons eu un cas dernièrement où la Municipalité a refusé de considérer cela comme un élagage : il s'agissait de chênes, de frênes et de hêtres qui ont été massacrés par la personne qui prétendait avoir procédé à un élagage. (*Une photo est montrée à l'écran avec les arbres en question.*) La Municipalité considère cela comme un abattage sans autorisation et va probablement verbaliser. Les arbres sont en danger s'ils sont taillés de cette manière là. Si c'est un chêne, ce n'est pas du tout sûr qu'il résiste dans les deux ou trois prochaines années. Concernant l'intérieur du triangle du chemin de la Faverge, il est entièrement en zone village. Le RPGA de 2007, qui a été légèrement modifié jusqu'en 2010, est récent et ne sera pas refait car cela nécessite un énorme travail. En considérant les chantiers déjà en cours, il ne reste plus beaucoup de parcelles dans ce triangle. La Municipalité a reçu des demandes d'autorisation pour démolir les deux maisons restantes dans ce triangle et construire deux immeubles à la place. C'est très clair, tout ce triangle va être construit avec des petits immeubles entre 9 et 17 appartements par immeuble. Ces derniers respectent le règlement mais il y a eu beaucoup d'oppositions concernant ces deux demandes d'autorisation. 18 pour le premier cas et 6 pour le second. Ce n'est pas très surprenant car c'est quand même un changement d'affectation massif de cette zone.

Effectivement, il y a plusieurs projets qui arrivent en même temps. C'est un concours de circonstances, issu de cas individuels complètement différents. Il y a eu des décès, des hoiries redistribuées, etc. Il se trouve qu'actuellement on a 4 chantiers, les uns après les autres, dans ce quartier. Cette zone était déjà en zone village. Ces propriétaires ne sont absolument pas obligés de densifier mais c'est une possibilité que ce RPGA leur donne. Au vu du prix foncier de l'immobilier dans la région, ces propriétaires sont quand même assez motivés. On peut

comprendre que ces gens qui ont une villa qui date des années 60-70 et qui ont la possibilité de faire des petits immeubles le fassent. Par ailleurs, cette volonté de densifier est traduite en particulier dans ce RPGA, mais aussi dans le schéma de Terre Sainte de même que dans le plan directeur régional de la région de Nyon. Il y a une volonté au niveau du canton, au niveau de la région et de la commune de densifier les zones déjà bâties et proches des interfaces de transport en particulier des gares et des bus. Il est normal que les zones soient densifiées avant que l'on se résigne à déclasser des zones agricoles ou rurales. C'est une volonté politique qui s'exprime maintenant à travers ces demandes d'autorisation. Le rôle de la municipalité est triple. D'abord, de vérifier le respect du règlement c'est-à-dire les gabarits, les densités d'occupation, la hauteur, le nombre de places de parking, etc. Le règlement de Mies est effectivement compliqué et demande parfois certaines interprétations. Le deuxième point, c'est de vérifier que le requérant organise son chantier de manière à permettre la circulation et assurer la sécurité. Finalement, la Municipalité a la possibilité de vérifier l'harmonisation de ce qui est proposé dans le cadre local. Cela touche à l'esthétisme et à l'intégration du nouveau bâti dans l'ancien bâti. Mais comme l'a dit le Syndic, l'esthétique est quelque chose d'extrêmement subjectif. S'il y a des doutes ou des questions que la Municipalité se pose, on n'hésitera pas à faire appel à la commission des travaux pour confirmer notre position ou pas quand cela concerne des interprétations de notre règlement et des aspects d'esthétique et d'intégration des bâtiments.

A ce sujet, une demande de rendez-vous avec la commission des travaux est faite.

C. FIGEAT : Il faut savoir que ce quartier qui est en zone village était déjà en zone village avant ce règlement de 2007 et que ces immeubles auraient pu être construits depuis 15 ou 20 ans. Dans ce cas précis, il n'y a pas eu de changements au niveau du RPGA. Il y a eu des modifications du règlement en 2007 mais pas dans ce cas là.

Le PRESIDENT félicite J. WILDBERGER et le SYNDIC qui ont gagné le « tir des municipalités ». Dans un autre registre, I. HAAGENSEN, C. STEVENS, C. ZUNDEL, O. EMERY, B. GRASSET et S. MEYLAN ont gagné la première place de la course organisée à Chavannes-de-Bogis en décembre 2011.

5. Modification des statuts de l'Association à buts multiples des communes du district de Nyon et demande d'adhésion à la nouvelle Organisation régionale de protection civile du district de Nyon (ORPC)

J. WILBEGER : il s'agit là simplement d'un élargissement de l'organisation actuelle, un réajustement à la modification des limites du district.

Le PRESIDENT passe la parole à G. PERRIN, rapporteur de la commission de gestion.

G. PERRIN lit la conclusion de leur rapport qui propose d'accepter le projet tel que présenté par la Municipalité.

Le PRESIDENT, après avoir proposé d'ouvrir la discussion, passe au vote.

La modification des statuts est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention.

6. Demande de crédit pour l'acquisition de l'immeuble et de l'hôtel-restaurant La Couronne

Le SYNDIC : Monsieur le président, eu égard à la nature de la discussion qui va avoir lieu, je suggère personnellement que vous recommandiez le huis clos à votre assemblée pour préserver la confidentialité de nos discussions et les intérêts de la commune. Il s'agit d'une négociation qui est en cours et il y aura peut-être des réflexions chiffrées et des explications complémentaires.

Le PRESIDENT lit l'article 49 du règlement du conseil communal et demande à l'assemblée si elle accepte le huis clos demandé par la Municipalité. Il est accepté à l'unanimité moins 1 opposition et 6 absents.

Le SYNDIC : je comprends que le huis clos peut être perçu comme négatif mais il faut comprendre que nous sommes dans une phase de négociation. S'il devait y avoir des considérations de prix, d'expertise et de stratégie, il ne faudrait pas le faire de manière totalement ouverte.

Pour l'historique, en 1991, la commune avait déjà eu l'opportunité de racheter l'immeuble. Le propriétaire en voulait à l'époque CHF 2 600 000. La commission avait recommandé un achat à CHF 1 834 000. Après débats au niveau du Conseil, on avait proposé un montant de CHF 2 000 000 et le propriétaire de l'époque n'avait pas voulu lâcher en dessous de CHF 2 200 000. Pour CHF 200 000, l'opération ne s'était donc pas faite.

Il a paru utile à la Municipalité de s'y intéresser non seulement par rapport à l'éventuel intérêt immobilier que peut représenter l'acquisition d'un immeuble ou d'un terrain dans notre commune mais également par crainte que, si nous le faisons pas, il n'y aurait peut-être plus de café-restaurant à Mies. La Municipalité a estimé que cela serait très dommageable de perdre le dernier endroit où l'on peut manger et se restaurer, et, par la même, la vie sociale et villageoise serait préjudiciée. Evidemment, nous ne voulions pas le faire pour n'importe quel prix. Le montant initial demandé par un intermédiaire était supérieur à CHF 3 200 000. Sur ce dernier montant, la négociation a commencé avec les propriétaires qui sont actionnaires des deux sociétés (de l'immeuble et du fonds de commerce). Il y aura également la reprise d'un certain nombre d'employés sur des contrats précis pour permettre la continuité de l'exploitation. L'hôtel est d'ailleurs d'une catégorie réduite puisqu'elle est entre 2 et 3 étoiles. Il y a 12 chambres. Tout un chacun qui a visité l'immeuble - et c'est le cas des membres de la commission des travaux et des finances - ont été surpris par le nombre de chambres et de lits (17 lits). Il faut aussi savoir que notre région est en manque d'endroits où l'on peut loger des gens dans des conditions modestes d'un point de vue économique. Actuellement, la plupart de ces chambres sont très régulièrement occupées pendant la semaine, en particulier par une entreprise qui y loge des travailleurs pendant une longue période. Ces derniers consomment également régulièrement au café-restaurant. Nous avons une exploitation qui n'est pas déficitaire aujourd'hui. Avant de procéder à des expertises du bien, la Municipalité a cherché à obtenir des propriétaires une exclusivité, pour une période limitée. Ces derniers nous ont donné un délai court car il y avait d'autres personnes aussi intéressées par l'objet - ce que j'ai personnellement pu vérifier concrètement. D'abord, la Municipalité a fait appel à un expert du Gros-de-Vaud, qui, à mon avis, n'avait pas en tête la réalité de la région de Terre Sainte. Il a expertisé la valeur stricte de l'immobilier et arrive à un montant de CHF 2 200 000. Une autre expertise a été faite par un spécialiste en la matière et qui fait cela pour un établissement bancaire (il a déjà fait des expertises sur 4 objets tout proche de l'objet en question). C'est l'expertise Baruchet qui articule différents chiffres en fonction de ce que l'on ferait de cet immeuble. Si l'on maintient l'auberge, les chiffres articulés se situent entre CHF 2 780 000 et CHF 2 900 000. Dans l'hypothèse de la transformation en logements, le chiffre se situe entre CHF 3 070 000 et CHF 3 215 000. Enfin, en ce qui concerne l'agrandissement au maximum des possibilités, il arrive même à un montant entre CHF 3 289 000 et CHF 3 438 000. Si l'exploitation de l'hôtel restaurant ne devait pas aller dans le bon sens, nous aurions toujours la possibilité de transformer cela en opération immobilière.

En termes d'opération immobilière, dans les conditions d'emprunt de la commune, nous pouvons faire de cette affaire une « bonne affaire » !

La Municipalité est plutôt d'avis que pour une période d'environ 5 ans, nous devrions continuer l'exploitation du café-restaurant et l'hôtel, ce qui nous laisserait le temps de réfléchir au meilleur emplacement pour une auberge-café/restaurant (peut-être à cet endroit ou à un autre, comme aux Sorbiers par exemple).

Egalement, la commune est déjà propriétaire de l'ancienne poste qui se situe en face de l'immeuble de la Couronne. On y trouve actuellement des dépôts et une salle qui accueille des leçons de musique ainsi que quelques appartements vétustes qui à termes méritent une réfection. Cet immeuble a été jusqu'à présent mal exploité en termes financiers et pourrait générer des rendements meilleurs si on pouvait reloger les locataires actuels à La Couronne pendant les travaux de restauration. Si le conseil donne son accord pour l'achat,

nous n'allons pas nous lancer dans des transformations importantes pour l'instant. La Municipalité va effectuer uniquement un petit « relookage ».

La Municipalité a voulu évaluer les sensibilités des commissions des finances et des travaux et afin de trouver un chiffre plafond sur lequel il fallait négocier pour faire baisser le montant de CHF 3 200 000. Nous sommes arrivés à une offre de CHF 2 900 000, charges de notaire et frais de mutation à la charge de l'acquéreur (il n'y a pas de frais de mutation pour la commune).

C. FIGEAT : Les comptes de la Couronne - que l'on a vus - sont basés sur l'année 2011. Les produits couvrent les charges (nourriture, salaires et charges financières notamment) mais ne laisse pratiquement pas de bénéfice d'exploitation. 2011 a été une année particulière car ils ont eu des effectifs qui ont changé en cours d'année. Par ailleurs, 4 à 5 mois de travaux ont donc rendu impossible la location des chambres. Ces dernières sont pratiquement louées toute la semaine et durant toute l'année. Leur prix est compris entre CHF 60 et CHF 120, donc des prix bas et qui correspondent à un besoin. Avant de payer les charges financières, il y aurait une rentabilité de l'ordre de CHF 150 000. Bien sûr le nouvel exploitant devra déduire son loyer. Si l'on accepte cet achat, la Municipalité a déjà pris contact avec un professionnel de l'hôtellerie qui va nous épauler pendant nos démarches pour retrouver un exploitant. La Municipalité va aussi prendre contact avec la société Gastrovaud qui aide les hôteliers-restaurateurs et pourra nous conseiller sur le prix du loyer à fixer.

Pour répondre à la question du plafond d'endettement, je pense qu'il faut tenir compte du type de dépense. Un giratoire ou une déchèterie, ce sont des dépenses qui coûtent et, qui ne rapportent rien : on ne peut guère les revendre ! Cependant quand on achète de l'immobilier, il en va tout autrement. Le risque lié à une opération de ce type là est relativement faible. On estime aujourd'hui que l'on ne paiera pas beaucoup plus de CHF 15 000/ an d'intérêts financiers (sur CHF 3 000 000 d'emprunt). Ça ne sera bien sûr pas le loyer que l'on demandera. Cependant, je ne pense pas que l'on puisse imaginer une rentabilité de 4/5% mais on va essayer d'avoir quand même une rentabilité la plus haute possible sur cette opération. Le risque financier de cette opération paraît aujourd'hui très faible. Tout cela n'est que l'aspect financier, mais il y a aussi l'aspect émotionnel d'avoir encore un restaurant à Mies.

J.-L. PHILIPPIN: Est-ce que le bâtiment est classé ?

C. FIGEAT : Non, il ne l'est pas. Il y a différents « ratings » et il est dans la catégorie d'immeubles dits « intéressants ».

Le PRESIDENT donne la parole d'abord à F. GAVILLET VOLLENWEIDER de la commission des finances.

F. GAVILLET VOLLENWEIDER: En tant que commission des finances, nous avons fait un rapport sur le point de vue financier. Sur ce point là, le projet ne représente pas vraiment une bonne affaire. Le risque lié à ce projet n'est pas très important. Concernant l'emprunt d'un montant d'environ CHF 3 000 000, s'il n'y a pas de surprises, on parlerait alors de frais financiers annuels d'un maximum de CHF 60 000 à 70 000. La commission des finances met en avant le fait que l'acquisition de cet objet pourrait remettre en question le futur du quartier des Sorbiers. Ça pourrait porter l'endettement à presque CHF 9 000 000, ce qui ne laisserait pas beaucoup de place pour d'autres projets. On sait qu'il y a la zone du port qui doit être réaménagée, la plage, le Torry, l'aménagement du quartier des Sorbiers, etc..

Au vu de ce qui précède et sur un plan strictement financier, la commission des finances ne peut recommander l'achat de cet immeuble mais il est vrai que l'opportunité de l'acquisition de cet immeuble amène la commission à laisser aux conseillers le choix final de la décision.

Le PRESIDENT : Il y a donc pas de recommandation « stricte » de la commission des finances ?

F. GAVILLET VOLLENWEIDER: Oui, c'est cela.

Le PRESIDENT passe la parole à F. BUENSOD, rapporteur de la commission des travaux.

F. BUENSOD : Au contraire de la commission des finances, nous nous sommes aussi penchés sur l'aspect émotionnel. Nous pensons que c'est une décision importante pour l'avenir du village. Est-ce que l'on abandonne le centre du village qui devient une espèce de bretelle d'autoroute et on fait des choses intéressantes un peu à l'extérieur du centre encore préservé de la circulation ? Ou alors, on se concentre sur ce qui est le centre du village et qui regroupe déjà différents services et activités ? Nous pensons qu'il faut se concentrer là-dessus sans exclure d'autres projets ailleurs. C'est la dernière occasion que l'on a d'affirmer une volonté de préserver ce centre du village.

S. MASCALI : La commission des finances se doit de regarder la partie strictement financière de l'objet et c'est vrai que l'on ne peut dire que c'est une bonne affaire financière. Ce n'est pas une mauvaise mais ce n'est pas une bonne affaire. Les risques liés à l'achat ne sont cependant pas très importants. En arrondissant au maximum, CHF 100 000 / an correspondent à peine à un demi point de nos impôts et cela si nous laissons le restaurant vide. En revanche, concernant la valeur du fond de commerce, il faut qu'il y ait un bénéfice. Elle se calcule en capitalisant des bénéfices futurs. S'il n'y a pas de bénéfice, le commerce vaut rien. On ne peut dire aujourd'hui qu'il vaut CHF 550 000. Mais encore une fois, ce n'est pas une mauvaise affaire et tenez aussi compte de la possibilité de relogement. Sur tous ces aspects-là, la commission des finances n'est pas entrée en matière.

Le SYNDIC : Je ne suis pas tout à fait d'accord car dans la proposition, il y a quand même l'acquisition de biens matériels. Quand vous achetez des chaises, des tables, un inventaire de cuisine...

S. MASCALI : Oui, mais ça ne représente pas CHF 550 000.

Le SYNDIC : Non mais ça représente quand même un certain montant. Ensuite, les frais financiers de l'exploitant actuel sont incomparablement plus élevés que ceux qu'aurait à connaître notre commune. Très vraisemblablement pour les deux ou trois prochaines années, on ne va pas emprunter aux taux fixes actuels mais on va faire flotter le taux - et c'est quelque chose qui va nous coûter entre CHF 15 000 et CHF 30 000 par an.

Le PRESIDENT lit un mot de P. MEIER (absent pour raisons professionnelles) qui relève que la commission des finances ne se concentre que sur les rendements. Il est important de tenir compte de l'aspect également émotionnel de la vie villageoise.

Le SYNDIC : Dans le préavis, il est dit qu'on aura à voter sur l'octroi d'un crédit de CHF 2 900 000. On aurait dû être un peu plus précis car il y a quand même quelques frais d'acquisition et j'aimerais que l'on corrige ça pour que ça soit bien clair. Il n'y a pas eu de mauvaise volonté pour cacher cela, je voulais le souligner.

Ensuite, la Municipalité n'exclut pas (bien que je ne le souhaite pas) que si votre conseil communal dit « on négocie encore le prix », que l'on n'obtienne pas encore une baisse de prix. Mais franchement, G. DERIAZ était aussi là au moment de la négociation, j'estime qu'elle a été assez bien menée. C'est au conseil de savoir si l'on entend prendre le risque et c'est pour cela que j'ai rappelé qu'en 1991, on était passé à côté pour CHF 200 000. Est-ce que c'est un risque qui vaut la peine car c'est une opportunité qui ne repassera peut-être pas, surtout lorsque l'on sait qu'il existe des tiers intéressés...

J.-P. STREIT : le parking à côté de l'auberge fait-il partie de l'achat ?

Le SYNDIC : Non, c'est d'ailleurs probablement ce qui nous met dans une position concurrentielle avantageuse. Le parking à côté de l'immeuble n'appartient pas au foncier mais est loué à un montant très modique au propriétaire actuel. J'ai pris contact oralement avec la propriétaire de cette surface - qui ne voyait pas de raison de résilier ce bail. En l'état, elle n'est pas intéressée de vendre ce parking car elle se préoccupe à terme d'assurer à ses locataires des places de parking.

Par contre, la commune est propriétaire des deux parkings en face et rien ne nous empêche d'en affecter tout ou partie à l'utilisation du commerce ; ce que évidemment ne pourrait faire un acquéreur tiers. Votre Municipalité s'est empressée d'ailleurs d'en faire la remarque.

J.-P. STREIT : Aux niveaux des transformations effectuées, sont-elles dans les normes en vigueur par rapport à un restaurant ? Par exemple, à Chavannes-des-Bois, après l'acquisition par la commune, la transformation de la cuisine a coûté assez chère.

Le SYNDIC : La Municipalité pense que le problème de l'exploitation ne se pose pas en l'état. Ce café restaurant a été exploité depuis plus de 20 ans sans que cela ait soulevé un quelconque problème en termes d'exploitation du restaurant.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : Sait-on ce qu'il va se passer avec le café de la Violette ? Est-il exact que le vendeur de la Couronne est le même que celui qui exploite le café de la Frontière ?

C. FIGEAT : Oui c'est exact. Le propriétaire de la Couronne avait acquis les deux cafés avec un ami. Il s'est retrouvé assez vite tout seul. Il a envie d'avoir plus de temps pour lui et veut vendre un des deux objets. Connaissant son prix d'achat et les frais qu'il a mis dedans, la vente ne lui générera pas un bénéfice extraordinaire.

Le SYNDIC : Le détail se trouve dans le préavis. Il souhaitait que l'on reprenne son crédit (qui était de 3%) mais bien sûr nous n'avons pas voulu de cela car Mies emprunte à des taux beaucoup plus avantageux.

En général, un hôtel restaurant est beaucoup plus rentable dans sa partie hôtelière que dans sa partie café restaurant. A lui seul le produit de la location des chambres rapporte par mois CHF 12 000.

Pour ce qui est de la Violette, il n'y a aucune nouvelle. Quand la Violette fonctionnait, elle ne présentait apparemment pas d'effets négatifs sur la Couronne. Je pense que c'est assez juste, c'est plutôt quelque chose de positif. Le monde attire le monde. C'est le cas des nombreux restaurants les uns à côté des autres au centre ville par exemple. Ils se font certes une concurrence mais ça attire plus de monde. La fermeture de la Violette n'a pas augmenté significativement le chiffre d'affaire de la Couronne.

G. SAGNA EICHENBERGER : Est-ce qu'un acquéreur autre que la commune pourrait transformer l'hôtel en appartements ?

Le SYNDIC : Oui, bien sûr.

G. SAGNA : La commune devrait quand même donner l'autorisation ?

Le SYNDIC : On donnerait l'autorisation. On ne peut pas exclure non plus qu'un particulier s'intéresse à préserver l'hôtel et le restaurant.

M. BOREAN : Au fond du parking il y a une grange. Est-ce qu'elle fait partie de l'objet ?

C. FIGEAT : Non.

E. FLEURY : Est-ce que la commune a fait une étude de faisabilité sur ce projet ? Par exemple, s'il est possible d'améliorer les rendements à l'étage et dans les combles. Et deuxièmement, combien coûtent les frais de notaire ?

Le SYNDIC : Dans le temps qui nous était imparti, il était impossible de le faire. Quant aux frais de notaire, je pense que CHF 50 000 couvriront tous les frais.

O. EMERY : Si je résume ce que l'on a lu et entendu, ça ne va pas être une affaire financière, mais ça ne va pas être un gouffre. On n'avait pas l'impression que ce restaurant marchait très bien. Si l'on prend l'exemple de la Violette, en changeant de cuisinier, on a complètement révolutionné le restaurant. On a passé d'un endroit où l'on ne voulait pas trop aller à un endroit où l'on attendait pour aller. Le potentiel de rentabilité de ce restaurant existe. La question que l'on doit se poser c'est si l'on veut animer ce centre du village ? La 2^{ème} question que l'on peut se poser, est-ce qu'un restaurant va vraiment animer ? Enfin, on peut

se poser la question de ce que l'on va soutenir ? Par exemple, si l'épicerie avait des problèmes financiers est-ce que l'on interviendrait ? Enfin, j'aimerais faire une petite proposition à la Municipalité. Tout le monde a sa propre vision d'un restaurant. Je proposerai que le concept soit un peu partagé avec le conseil. Par exemple, si l'on fait un restaurant d'une étoile, je pense que l'on ne va pas animer ce village. Je pense qu'au niveau du concept, il faut donc un minimum de transparence.

C. FIGEAT : La Municipalité est en train de réfléchir à ce concept avec ce professionnel qui nous aide pour qu'il soit attrayant pour la population. Bien évidemment, c'est une conversation qu'il faudra avoir avec le futur tenancier de ce restaurant. Parce que l'on peut difficilement lui dire de payer un loyer et lui expliquer ce qu'il doit faire. On peut en parler avec lui et l'orienter. On le voit très bien quand on va à la pizzeria de Commugny qui est pleine à craquer tous les soirs. En faisant quelque chose d'intéressant, on arriverait certainement à avoir une bonne fréquentation.

Le SYNDIC : Premièrement, la Municipalité n'a pas envie de devenir le tenancier. Deuxièmement, je crois effectivement que c'est intéressant que le conseil puisse dire quel type de restaurant il voudrait. S'il y a un consensus qui se dégage d'un type de restaurant ça nous donnerait une orientation. Finalement, je pense qu'il n'y a pas plusieurs types de clientèle susceptibles de fréquenter cet établissement. Il y a d'abord la clientèle ouvrière, la clientèle locale et enfin une clientèle plus « chic ». C'est un métier, c'est pour cela que Claude Figeat a justement recommandé de faire intervenir un professionnel qui puisse nous aider à trouver l'exploitant qui correspondrait le mieux à la vision que nous partagerons

S. MOSES : Lors du rendez-vous du 12 mars, la commission des finances a parlé de rafraîchissements de quelques centaines de milliers de francs. Pour la commission des finances, c'était un peu délicat car nous n'avions pas beaucoup d'éléments notamment pour les exercices 2009 et 2010. Je pense qu'ils étaient moins bons. La commission des finances n'est pas contre le fait d'avoir un restaurant à Mies. Comme il était envisagé pour 2014 de faire éventuellement un restaurant et une salle des fêtes pour 4 millions au Sorbiers, est-ce que la Municipalité pense renoncer à ce projet ?

Concernant le plafond d'endettement, je ne suis pas « tétanisé » par le plafond d'endettement mais j'aimerais simplement que l'on reste conscient de celui-ci. Je suis tout à fait d'accord que l'achat de l'immeuble serait un actif. Il pourrait être légèrement perdant. Dans ce contexte de pertes éventuelles, que pensez-vous de prévoir éventuellement un restaurant aux Sorbiers ?

C. FIGEAT : Concernant les exercices antérieurs, le propriétaire actuel a acheté la Couronne en 2010 donc il faudrait demander à l'ancien propriétaire. Même l'exercice 2011 n'est pas tout à fait représentatif car il y a eu pendant un certain temps des travaux. C'est très difficile de projeter 2012. Aujourd'hui on voit que la fréquentation a augmenté. Leur chiffre d'affaires est en hausse, l'hôtel marche très bien. Bref, on a un certain nombre de signaux positifs.

Par rapport à la problématique des Sorbiers, à ce jour, on n'a absolument pas travaillé dessus. Il faut juste comprendre que nous sommes mis devant une opportunité. Si on ne la prend pas maintenant, elle ne se représentera pas. La Municipalité pense que c'est une bonne opportunité et qu'il faut la prendre maintenant. Ça nous donnera de la flexibilité. Le plafond d'endettement que l'on a voté en début de législature peut être modifié. Si le conseil est d'accord, on peut transmettre la demande à Lausanne. Par exemple, on peut fixer le plafond à 16 millions au lieu des 14 actuels. Si l'on achète un certain nombre de biens immobiliers, personnellement je n'ai aucun souci à ce que l'on ait un endettement plus important s'il concerne des immeubles de rendements par exemple. Effectivement si c'était des investissements qui n'ont « aucune valeur », je me ferais du souci.

Aujourd'hui on a 6 millions d'endettement et 3 millions en cash. On a une trésorerie qui varie fortement au cours de l'année. Par exemple aujourd'hui, on n'aurait peut-être même pas besoin d'emprunter 3 millions de plus pour l'achat de l'immeuble mais on va probablement devoir en emprunter un peu car on aura d'autres échéances dans quelque temps. Il faut voir ce plafond d'endettement comme quelque chose qui bouge et il faut le voir surtout par rapport aux objets.

S. MOSES : Quand on avait discuté du plafonnement, il y avait 3 objets : 1.) le conseil régional pour un million jusqu'en 2014, 2.) la plage et le port pour 3 millions, 3.) le restaurant et la salle des fêtes pour 4 millions. Sur ces 8 millions, à part le restaurant, ce sont des actifs « à fonds perdus ».

C. FIGEAT : pour rappel, avec nos 50 pts, notre taux d'imposition est pratiquement le plus bas du canton. On peut très bien si on le désire s'offrir ce restaurant en passant à 51pts d'impôt. Et puis, en 10 ou 11 ans, on l'aura payé complètement. Sur le plan comptable vaudois, il faut amortir les actifs immobiliers sur 30 ans. Mais rien ne nous empêche d'aller plus vite, en montant à 52 par exemple. Je vous signale qu'il n'y a pas longtemps, on était à 65, puis on est redescendu à 55 et maintenant on est à 50. On pourrait même fixer le taux à 55 et on aurait amorti toutes nos dettes en 10 ans.

V. GUILLEMAT WATZLAWICK : J'ai entendu des phrases comme « en faire quelque chose d'intéressant », « sa capacité de vie sociale », « avoir une réflexion sur un lieu convivial ». Du coup je m'interroge... Ca n'engendre pas de frais énormes pour la commune et donc on pourrait l'acheter ; ma question c'est pour en faire quoi ? Vous l'avez abordé : vous pourriez choisir un professionnel pour vous accompagner dans la démarche. C'est là que je rejoins un petit peu ce qu'a dit M. EMERY, qu'est-ce que ça veut dire que de créer un lieu convivial ? Qu'est-ce que ça veut dire qu'animer le village ? Je suis pour la mixité sociale mais comment faire pour que tout le monde y aille ? Je ne sais pas s'il y a tant de Myarolans qui vont dans ce lieu. Ce que je veux dire par là, je pense qu'il y a une réflexion intéressante sur cette idée de concept. La question de fond est de savoir comment faire pour que ce village soit un peu plus animé ?

M. BOREAN : Si vous allez vers 17h à la Couronne, on voit les aînés qui sont là pour boire un verre ensemble.

Le SYNDIC : C'est ce que l'on disait tout à l'heure : on ne veut pas nécessairement aller vers une exploitation optimale pour en faire par exemple un lieu de haute gastronomie ou un lieu de distribution de pizzas. On essaie de préserver un lieu social.

V. GUILLEMAT WATZLAWICK : Je travaille professionnellement dans ce domaine et ma vision est de créer du lien social, de faire en sorte que les gens animent leur village.

Le SYNDIC : C'est vrai qu'il ne suffit pas d'acheter un café restaurant pour créer une animation sociale. Par contre, ce dont je suis certain c'est que si l'immeuble est acheté par un tiers et qu'il fait une opération immobilière alors on peut être sûr qu'il n'y aura plus d'animation.

V. GUILLEMAT WATZLAWICK : Je vais dans votre sens, je suis pour l'acquisition de ce lieu mais j'aimerais bien réaliser un questionnaire via le Myarolan par exemple afin de savoir ce qu'en pense la population.

P. CAVIN : Je soutiens la commission des finances mais j'aimerais juste aborder maintenant l'aspect émotionnel. Je crois que l'on va trop loin dans le débat. Finalement je pense que la plupart d'entre nous sont d'accord pour dire que l'on a besoin d'un restaurant. Comme la commission des finances l'a relevé, le risque n'est pas très important, alors allons-y. Je pense qu'il ne faut pas rentrer maintenant dans le débat sur quel type de restaurant il faut avoir sinon on ne s'en sort pas et on est encore là demain.

C. DEMBITZ : Le restaurant fait partie intégrante du village... Ça c'est le côté émotionnel.

P.-C. FAVARGER questionne sur l'impact de l'imposition pour la commune sur la vente de l'immeuble par la société actuellement détentrice de l'immeuble.

P.-A. SCHMIDT: Zéro pour la commune.

P.-C. FAVARGER : Je suis responsable des PME pour une grande banque à Genève. Ca fait passablement de temps que je fais du crédit aux PME. Je trouve que les deux commissions ont vraiment bien fait leur boulot. La commission des finances a dit ce qu'elle avait à dire et c'est juste. Le fonds de commerce, à mon avis, a une valeur très aléatoire. Si on était des restaurateurs, on pourrait faire une estimation mais en tant qu'acheteurs, nous devrions considérer la valeur du mobilier à CHF 116 000. Quant au fond de commerce, c'est CHF 550 000. Qu'est-ce que ça vaut en réalité ? Je me demande ce que vaut le mobilier à la Violette actuellement (puisque'il n'est plus utilisé, il ne vaut plus grand-chose)... Finalement ce n'est pas vraiment là le débat. On est obligé de considérer le côté émotionnel, et si on regarde ce côté-là l'évaluation globale du risque est quasi négligeable à mon avis pour une commune comme la nôtre.

R. SACCA : Est-ce que c'est possible de garder le personnel actuellement en service ?

P.-A. SCHMIDT : Le propriétaire actuel nous a garanti qu'il resterait pendant un mois. On sait aussi que les trois personnes qui travaillent actuellement dans ce restaurant sont motivées à rester.

J.-L. PHILIPPIN : Qui sera en charge de la surveillance de l'exploitation de l'établissement (la commune ou l'exploitant aura-t-il une liberté totale) ?

C. FIGEAT : Il y aura un cahier des charges et on vérifiera bien sûr qu'il paie son loyer.

S. MASCALI : Je crois que le personnel est protégé pour une durée d'au moins 6 mois après l'acquisition.

P.-A. SCHMIDT : Je regarderai mais je suis un petit peu surpris. Ils ne peuvent pas avoir plus de droits qu'ils ont actuellement.

Le PRESIDENT procède au vote :

Acceptez-vous d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 2 900 000 majoré des frais d'acquisition pour l'acquisition de l'immeuble et du fonds de commerce de l'hôtel restaurant la Couronne et de financer cet investissement de CHF 2 900 000 majoré des frais d'acquisition par un emprunt bancaire ? Cet investissement sera amorti sur une durée maximale de 30 ans.

Le crédit est accepté à l'unanimité moins 1 opposition et 4 abstentions.

7. Demande de crédit pour le réaménagement des berges du Torry

J. WILDBERGER : il s'agit de terminer les travaux qui ont été commencés il y a très longtemps et qui consistent à consolider les berges. La commune de Mies a seulement environ un quart du montant à payer. Dans les CHF 70 000 sont compris des élagages qui ont déjà été effectués et par Tannay et qu'il faut qu'on lui rembourse. Les travaux qui doivent actuellement être financés se monteront pour nous à CHF 60 000. *Des photos de la zone à réaménager sont affichées au mur.*

F. GAVILLET VOLLENWEIDER (pour la commission des finances): Il n'y a rien à ajouter de particulier.

F. BUENSOD : La commission des travaux propose d'accepter ce préavis.

J. WILDBERGER : Les montants ne sont pas des devis. C'est une estimation de l'ingénieur.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : Je regrette simplement que sur un projet comme celui-ci que la commission de l'environnement n'ait pas été convoquée.

J. WILDBERGER : Il y a le service des eaux et forêts du canton qui s'occupe directement de ce projet. La Municipalité a pensé qu'il n'y avait pas vraiment matière à vous convoquer. Tout a déjà été contrôlé par le canton vu qu'il paie la moitié.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : La commission des travaux a été impliquée dans la renaturation du Creuzon où l'on est en train de retirer du béton et là on est en train de couler du béton dans le Torry. S'il y a des projets sur la commune, je souhaiterais vraiment que la commission de l'environnement puisse avoir accès au dossier.

E. FLEURY : Dans le cas des SITSE, on votait toujours la totalité des crédits (y compris les subventions) et puis elles étaient remboursées une année après. Cependant, il fallait payer les entreprises entre temps.

Le PRESIDENT procède au vote :

Autorisez-vous la municipalité à mettre en oeuvre les travaux proposés par le préavis numéro n°3/2012 et de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 76 250 à prélever sur la trésorerie courante.

Le crédit est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

8. Rapport des commissions

Aucun rapport supplémentaire.

9. Divers et propositions individuelles

C. STEVENS : Beaucoup de sports sont gratuits dans la commune ; je me suis dit pourquoi pas le tennis aussi ? Ces courts de tennis ne sont pas toujours beaucoup utilisés. Je me demandais si on pouvait mettre un court de tennis gratuitement à disposition des Myarolans comme cela se fait dans d'autres villes (par exemple à Londres). Ça va peut-être donner l'envie de jouer aux enfants par exemple ?

P.-A. SCHMIDT : La commune est liée contractuellement pour l'utilisation des ces courts. Ensuite, c'est un club qui fonctionne bien, où l'on joue et qui n'est pas du tout déficitaire. Les conditions de la location des terrains par le club sont très avantageuses. Cela permet de ramener les cotisations des joueurs à un niveau attractif.

G. DERIAZ : les deux courts « en dur » appartiennent exclusivement à la commune de Mies. Les deux en terre battue appartiennent à 50% à la commune de Mies et 50% à Tannay. Ils sont loués au club. Ce dernier gère entièrement l'utilisation de ces courts. Il y a 430 membres. En été, ces courts sont très utilisés. La cotisation annuelle est de CHF 260 par saison et par personne (ou CHF 200 en couple) et CHF 120 pour les juniors.

C. STEVENS : Je pensais aux enfants qui, en sortant de l'école souhaiteraient jouer...

R. SACCA : Les taxes sur les poubelles sont-elles toujours prévues ? Ensuite, où en est-on avec le projet Vélopass ?

J. WILDBERGER : La SADEC s'est associée avec d'autres regroupements du genre qui existent dans tout le canton de Vaud. Ils sont en train de monter un concept pour proposer la taxe au sac. On va probablement passer à la taxe au sac au 1^{er} janvier 2013 (à priori CHF 2 par sac de 35l).

P.-A. SCHMIDT : Mies va probablement s'aligner sous les pratiques des autres communes environnantes.

C. FIGEAT : Mies paie environ CHF 200 000 par an pour retirer les ordures. Ce montant diminuera certainement. Ce que l'on aura en moins d'impôts, on le paiera avec nos sacs. En

principe, l'opération sera plus ou moins neutre. Peut-être que ceux qui ne trient pas paieront plus. Cela sensibilisera les gens à trier leurs déchets.

P.-A. SCHMIDT : Je pense que ceux qui trieront bien gagneront par rapport à l'impôt qu'ils paient et inversement. Le Tribunal Fédéral dit qu'environ 70 % doit être facturé à celui qui pollue. C'est le principe du pollueur-payeur.

Concernant le projet Vélopass, la Municipalité est appelée à avoir des rendez-vous prochainement. Comme j'ai été nommé à la commission de gestion et des finances du Conseil Régional, je suis appelé également à faire le rapport pour ce dernier. Il va se réunir et voter sur ce sujet. C'est très important puisque le Conseil Régional participe économiquement à l'effort pour mettre en place ce réseau. Coppet a déjà mis à l'enquête le réseau de vélos. Pratiquement l'ensemble de Terre-Sainte (à l'exception de Tannay mais à la question doit être revue) est favorable. Évidemment dans ce projet, c'est la densité du réseau qui fait son intérêt. Je suis encore appelé à avoir un contact avec la FIBA (Fédération Internationale de Basket-ball) qui a également manifesté un intérêt pour participer au projet Vélopass. On doit également se préoccuper de la solidité financière de la société qui va assurer les services de maintenance des statuts.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : Ca serait bien de faire un feedback de ce qui a été dit hier aux Rojalets.

P.-A. SCHMIDT : la population de Terre-Sainte était en effet invitée à participer à un concept de surveillance visant à obtenir une qualité de vie meilleure par une sécurité accrue. On sait que l'on a une recrudescence des cambriolages dans notre région. On sait que l'on est confronté à une réforme policière et du code pénal. Cela rendra encore moins disponibles les effectifs de police qui sont globalement faibles. Nous avons un pourcentage de policiers (par habitant) qui est moindre que les pays qui nous entourent. La police a décidé de faire un appel à la population. L'amphithéâtre était plein. On sent bien l'engouement qu'a suscité le débat et que cela correspond à une préoccupation réelle de la population.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : Sur les communes de Terre-Sainte, il y a 800 personnes qui se sont annoncées pour participer au réseau dont 125 sur la commune de Mies. Il y a aussi plus d'une vingtaine de coordinateurs qui vont servir de relais pour diffuser de l'information.

P.-A. SCHMIDT : Cela vous donne aussi en contrepartie l'accès à des informations qui vous sont envoyées par mail sur la nature des infractions qui sont commises. On aurait la possibilité de mettre en place une police municipale mais c'est très coûteux. En l'état, la plupart des communes de Terre-Sainte y ont renoncé pour des raisons de coût. Certaines communes font appel à des sociétés privées qui fournissent des services qui nous donnent quand même satisfaction. Si lorsque quelqu'un appelle la police, celle-ci doit faire un contrôle préalable avant de se déplacer pour vérifier si l'appel paraît plausible et que l'on attend jusqu'à 45 minutes pour voir l'arrivée d'un policier... probablement ce n'est pas ce que notre population attend.

J.-L. RAY : Je rappelle que chaque mois je mets sur le site de Mies, de Chavannes-des-Bois et de Terre-Sainte la liste des cambriolages et le détail qui m'est envoyé par la gendarmerie vaudoise. Elle vous explique comment ces méfaits ont été commis et donc comment vous pouvez éviter que ça vous arrive.

P.-A. SCHMIDT : Pour avoir un gendarme à plein temps, il faut pratiquement en engager 5,2. Cela comprend les vacances, le travail 24 heures sur 24, les formations, les maladies etc. Le coût que représente un policier formé et très cher pour assurer une permanente. De ce côté-là je pense que les sociétés privées peuvent régater d'un point de vue économique dans des conditions qui sont tout à fait différentes. Ensuite, il y a quand même une volonté en Terre-Sainte de se réunir régulièrement dans des commissions de sécurité pour voir ce qu'on peut faire pour améliorer la situation.

R. SACCA : La société de surveillance SDS couvre uniquement des privés ou s'occupe-t-elle aussi de la commune ?

P.-A. SCHMIDT : Mies à un contrat avec SDS par lequel on lui demande de surveiller certains sites de la commune. En allant de site en site, cela revient finalement à faire une ronde. SDS met en place des opérations de surveillance et cela revient concrètement à effectuer des passages réguliers dans des lieux qui appartiennent à la commune. Je pense qu'on est bien loti. SDS a son siège à Mies. Elle part et revient toujours à Mies. Elle fait des surveillances pour des particuliers et donc la commune est très souvent parcourue par des patrouilles de SDS. Enfin, ils sont souvent les premiers sur les sites cambriolés. Ils sont beaucoup plus rapides dans leur intervention que la gendarmerie. Enfin, la réforme policière nous empêche aujourd'hui d'aller chercher une prestation supplémentaire auprès du canton.

La parole n'est plus demandée, le secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité, zéro abstention.

La séance est levée à 23h00.

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Luc RAY

Daniel BEYELER